

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 31 août 2021 à 19h00

Sous la Présidence de M. **BIOULAC** Yves, Maire

Présents : Mme **AUGADE** Corinne, M. **VOLPELIER** Nicolas, M. **CANTAGREL** Michel, Mme **CAZES** Françoise, Mme **ROZIERES** Magali, Mme **FROMENT** Martine, M. **DALLO** Alexandre, M. **AFFRE** Gérard,

Excusés : M. **VASSEUR** Marc, Mme **VILLARET** Marianne,

Ordre du jour :

- 1- Décision modificative du budget N°1 pour permettre d'encaisser la subvention Sieda et payer la participation de la commune aux travaux de dissimulation des réseaux à la rue du Verdier.
- 2- Décision modificative du budget N°2 concernant les travaux de la salle des fêtes.
- 3- Délibération pour modifier le montant de l'emprunt à taux fixe d'un montant de 250 000 €.
- 4- Modification des plans de financement pour le dossier « Pré de la Clastre ». Ce dossier regroupe la maison Marty, le transfert de la Mairie à l'ancienne école et le Tiers-lieu.
- 5- Questions diverses.

1- Décision modificative du budget N°1 pour permettre d'encaisser la subvention Sieda et payer la participation de la commune aux travaux de dissimulation des réseaux à la Rue du Verdier.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la perception de la subvention de 5600 € du Sieda permettant de régler la facture des travaux de dissimulation des réseaux Rue du Verdier ; la TVA sur ces travaux sera récupérée.

2- Décision modificative du budget N°2 concernant les travaux de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'augmentation du montant de l'emprunt et des dépenses d'investissement de la salle des fêtes pour un montant de 90000 €.

3- Délibération pour modifier le montant de l'emprunt à taux fixe d'un montant de 250 000 €.

Monsieur le Maire porte connaissance au conseil municipal de l'avancement des travaux de la salle des fêtes et de la modification du montant de l'emprunt pour finaliser cette opération (travaux imprévues, révision des prix...)

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 201109-03 pour la réalisation d'un prêt à taux fixe à échéance constante.

Le conseil municipal décide de:

- contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt de 250.000 €
- réhabiliter, agrandir et rendre accessible la salle des fêtes et le camping
- amortir cet emprunt sur 25 ans, à un taux fixe de 0.81 %, avec une échéance mensuelle constante d'un montant de 920,83 €
- s'engager pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.
- s'engager à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.
- donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat sur les bases précitées aux conditions générales des contrats du prêteur.

4- Modification des plans de financement pour le dossier « Pré de la Clastre ». Ce dossier regroupe la maison Marty, le transfert de la Mairie à l'ancienne école et le Tiers-lieu.

Dossier Pré de la Clastre, Monsieur le Maire a déposé au Conseil Départemental le dossier complet du Pré de la Clastre qui regroupe :

La rénovation complète de la maison Marty.

La transformation de l'ancienne école en Mairie et agence postale.

Le Tiers-lieu

L'estimatif des travaux a été revu à la hausse avec une augmentation de 15 % afin de prendre en compte l'évolution du marché du bâtiment. Par contre, les autres postes du projet sont maintenus au niveau prévu initialement. Dès lors l'augmentation

globale de l'enveloppe prévue est de l'ordre de 12 % , passant de 720 000 € à 800 000 € environ.

Dans les semaines à venir le lancement de l'appel d'offre pour les travaux de rénovation de la maison Marty sera en ligne sur e-aveyron.

5- Questions diverses.

Inauguration de la salle des fêtes, nous attendons la réponse de Madame la Préfète pour fixer la date, nous inviterons Arnaud VIALA ainsi que le député, le sénateur, les conseillers départementaux, la présidente de la Région, les maires des communes de la Communauté des Communes, l'architecte, les artisans, le président du PNRGC, la trésorière générale, les conseillers municipaux, le Crédit Agricole, la Presse, la population...

- Création d'une commission pour établir un règlement pour l'usage de la salle des fêtes : la déco lors de soirées, la sécurité, l'utilisation des tables et chaises, le ménage... Michel CANTAGREL présidera cette commission qui sera composée de 4 autres personnes, à savoir Corinne AUGADE, Magali ROZIERES, Martine FROMENT et Françoise CAZES.
- Problème des plaques d'égouts qui font du bruit au passage des véhicules, devant les maisons MOLINIE et VASSEUR, nuisance sonore importante. M. MOLINIE a amené une documentation à la mairie pour pallier à ce problème. Cette solution est validée par le conseil municipal et l'achat de ce produit sera fait au plus vite afin de régler enfin ce problème.
- Entrée du village, réalisation du « tourne à gauche » pour l'accès au lotissement du Lauradou, la subvention FAL est plafonnée à 15000 €, les travaux représentent un coût global de près de 100000 €, Monsieur le Maire rencontre Alain MARC pour voir si d'autres aides peuvent être demandées pour réaliser ces travaux.
- Goudronnage : la route du Bousquet est terminée, reste le lotissement Miège Sole et La Roque Valzergues.

Séance levée à 20h00